



Annexe IV

Modèle d'addendum annuel aux subventions pluriannuelles

Addendum annuel n° [ANNÉE]-[XX] à la convention de subvention n° [titre de la convention, RÉFÉRENCE et date de signature]

Le Conseil oléicole international (COI)

CIF : V28706885

Adresse : C/ Príncipe de Vergara, 154, 28002 Madrid, Espagne

Représenté par le Secrétariat exécutif, qui, aux fins de la signature du présent avenant, est représenté par M. Jaime Lillo, directeur exécutif, d'une part ;

et

[Nom officiel complet du bénéficiaire]

[Forme juridique officielle]

[Adresse officielle]

[Numéro de TVA / SIRET]

Représenté aux fins de la signature du présent avenant par [Nom et fonction] (« le Bénéficiaire »), d'autre part



ATTESTENT QUE

- Considérant que, le **[date de signature de la convention de subvention]**, les parties ont signé la convention de subvention **[intitulé de la convention et référence]** (« la convention de subvention ») pour la mise en œuvre de l'action intitulée « **[Intitulé de l'action]** » devant être mise en œuvre du **[date]** au **[date]** ;
- Considérant que, l'action s'étendant sur une période supérieure à un an, les parties confirmeront chaque année les modalités convenues pour l'année concernée, en tenant compte du budget disponible et des adaptations mineures qui pourraient s'avérer nécessaires au fil du temps. Ces adaptations ne modifieront en aucun cas de manière substantielle les conditions initialement convenues entre les parties ;
- Considérant, à cet égard, que la clause II.13.4 de la convention de subvention prévoit que, pour les subventions pluriannuelles, des avenants annuels doivent être conclus afin de définir les activités, la répartition budgétaire et la contribution financière applicables à chaque année de mise en œuvre ;
- Considérant que la poursuite de l'action est subordonnée à la disponibilité des crédits budgétaires du COI et à la mise en œuvre satisfaisante de la phase de mise en œuvre précédente ;
- Considérant que les deux Parties approuvent les dispositions établies pour l'année **[année]**.



Les Parties, reconnaissant mutuellement qu'elles ont la pleine capacité juridique de s'engager dans les qualités en lesquelles elles agissent,

CONVIENNENT

Article 1 – Objet

Le présent addendum annuel définit les conditions de mise en œuvre, le programme de travail annuel, le budget prévisionnel et la contribution financière du COI applicables à l'année [ANNÉE].

Article 2 – Durée

Le présent avenant entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière partie et reste valable jusqu'à ce que le bénéficiaire ait mené à bien les activités prévues dans le programme de travail annuel pour l'année [ANNÉE] et que le COI ait accepté les rapports techniques et financiers correspondants ainsi que les pièces justificatives, conformément à la convention de subvention.

Article 3 – Budget et financement

Le coût total éligible pour l'année de mise en œuvre ([ANNÉE]) est estimé à [montant] EUR, auquel le COI contribuera à hauteur d'un maximum de [montant] EUR. Le bénéficiaire prendra en charge les coûts restants sur ses propres ressources ou par le biais d'un cofinancement par des tiers.

Article 4 – Obligations en matière de rapports

Le bénéficiaire soumet les rapports techniques et financiers de mise en œuvre de l'activité réalisée au cours de l'année, accompagnés des autres pièces justificatives visées à l'article I.4 de la convention de subvention, en anglais ou en français, dans les 15 jours suivant la date de clôture de l'action pour cette année.



Article 5 – Modalités de paiement

Le remboursement des coûts éligibles s’effectue après approbation par le COI des rapports techniques et financiers annuels et des pièces justificatives, et conformément aux termes de la convention de subvention.

Article 6 – Dispositions finales

Toutes les dispositions de la convention de subvention qui ne sont pas expressément modifiées par le présent addendum restent pleinement en vigueur. Le présent addendum fait partie intégrante de la convention de subvention.

L’avenant est signé par voie électronique et entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière partie signataire.



Les parties conviennent que la signature électronique du présent avenant effectuée à l'aide de l'outil Xolido est considérée comme valide et juridiquement contraignante. Le présent avenant est considéré comme un original à toutes fins utiles.

Signatures

Pour le bénéficiaire

Nom :

Fonction :

Date :

Signature :

Pour le Conseil oléicole international

Jaime Lillo

Directeur exécutif

Date :

Signature :

Annexe A – Description annuelle de l'action

Description détaillée des activités, des résultats attendus et du calendrier de mise en œuvre pour l'année concernée.

Annexe B – Budget prévisionnel pour l'année de mise en œuvre